

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

15/12/2020

N° E20000037 /20

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 14/12/2020, la lettre par laquelle le préfet de la Corse-du-Sud demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

une procédure de renouvellement avec agrandissement de la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) dans la baie de Saint-Cyprien et d'un réaménagement du plan d'eau comportant la création d'une zone réservée aux baigneurs et d'une zone interdite aux engins motorisés sur le territoire de la commune de Lecci ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. André Frediani est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Céline Battesti est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour cette enquête.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de la Corse-du-Sud, au maire de la commune de Lecci en qualité de maître d'ouvrage, à M. André Frediani et à Mme Marie-Céline Battesti.

Fait à Bastia, le 15/12/2020.

Le Président,

Thierry VANHULLEBUS